

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-19

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS Divers dossiers COMMUNE DE MONTAUBAN

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de garanties d'emprunts présentées par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à la construction et à l'acquisition-amélioration de logements.

I – Rue des roses et des violettes

Cette opération concerne la construction de 4 pavillons, rue des roses et des violettes à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 331 993 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI	276 753 €
* Subvention Etat (arrêté du 14/06/07)	40 000 €
* Subvention Conseil Général (1)	15 240 €
Total	331 993 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 276 753 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLAI	
Montant	276 753 €
Montant garanti	110 701,20 €
Taux d'intérêt actuariel	2,55 % ou 3,05 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %
Préfinancement	3 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 110 701,20 € soit 40 % d'un montant global de 276 753 € sous réserve que la communauté de communes de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60% de la totalité de l'emprunt souscrit.

II – Chemin des coteaux

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement situé 1933, chemin des coteaux à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 152 844 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	88 653 €
* Prêt PLAI travaux	29 568 €
* Subvention Etat ANRU	34 623 €
Total	152 844 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 118 221 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLAI foncier	
Montant	88 653 €
Montant garanti	35 461,20 €
Taux d'intérêt actuariel	2,55 % ou 3,05 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %

- Prêt PLAI travaux	
Montant	29 568 €
Montant garanti	11 827,20 €
Taux d'intérêt actuariel	2,55 % ou 3,05 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 47 288,40 € soit 40 % d'un montant global de 118 221 € sous réserve que la communauté de communes de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60% de la totalité de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-19

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
Divers dossiers
COMMUNE DE MONTAUBAN**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat :

Construction de 4 pavillons, rue des roses et des violettes à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit 110 701,20 € sur une durée de 40 ans pour un prêt de type PLAI d'un montant de 276 753 € au taux de 2,55 % ou 3,05 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- précise que la Communauté de communes de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition-amélioration d'un logement, 1933 chemin des coteaux à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit 47 288,40 € sur une durée de 40 ans pour un montant global de deux prêts de 118 221 €, l'un de type PLAI travaux d'un montant de 29 568 € au taux de 2,55 % ou 3,05 %, l'autre de type PLAI foncier d'un montant de 88 653 € au taux de 2,55 % ou 3,05 % contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- précise que la Communauté de communes de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,